COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 26 JUIN 2023

Le Chef d'Etablissement, Monsieur Laurent STRUPLER, ouvre la séance à 17h30, le 26 juin 2023, après avoir constaté que le quorum était atteint (15/18). Monsieur DESPRIESTER est excusé de son absence.

POINT 1 - Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du Conseil d'Etablissement du 14/02/2023

Le Chef d'Etablissement rappelle tout d'abord que l'ordre du jour doit être approuvé par le Conseil ainsi que le compte rendu du 14/02/2023.

Ordre du jour :

1) Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu du 14/02/2023
2) Bilan de l'année scolaire 2022-2023
3) Préparation de la rentrée 2023
4) Attribution des accessits
5) Projet d'établissement
6) Questions diverses

L'ordre du jour et le compte rendu du 14/02/2023 sont soumis au vote.

FAVORABLE	**15**	**DEFAVORABLE:** 0	**ABSTENTIONS:** 0

POINT 2 – Bilan de l'année scolaire 2022-2023

Examens :

Le Chef d'Etablissement débute ce Conseil par un bilan statistique en informant des résultats définitifs du Baccalauréat pour Porto puisqu'il vient de recevoir l'information que les deux candidats convoqués au rattrapage viennent d'être admis, ce qui porte les résultats du Baccalauréat à 100% de réussite pour le LFIP.

Il ajoute que ce taux de réussite est déjà habituel au LFIP mais il profite de l'occasion pour féliciter les parents et les équipes éducatives qui ont accompagné ces élèves tout au long de leur scolarité. Il précise que les élèves de cette promotion ont obtenu 40% de mention Très Bien et 26% de mention Bien, soit 66% de très bon résultats.
Le Proviseur-Adjoint ajoute qu'avec les mentions Assez Bien, le LFIP atteint un total de 90% de mentions. Il informe toutefois que les résultats aux épreuves de Philosophie et du Grand Oral sont en baisse cette année. Cette baisse pourrait être due à une démobilisation de certains élèves pour ces épreuves dans la mesure où ils connaissaient déjà une grande partie de leur résultat du Baccalauréat avec leurs notes du contrôle continu.

BILAN DE L'ANNEE

EXAMENS SESSION 2023											
	Réussite			Très bien		Bien		A.Bien		TB/B/AB	
Examen	présents	admis	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
BAC	94	94	100%	38	40,4%	25	26,6%	21	22,3%	84	89,4%

Le Chef d'Etablissement explique que l'analyse de ce Baccalauréat nouvelle formule est encore difficile suite aux années COVID et rappelle qu'une cérémonie officielle de remise des relevés de notes du Baccalauréat est prévue le vendredi 30 juin. Pour compléter le sujet des examens, il informe que les résultats du Brevet seront connus le jeudi 29 juin à partir de 15h00.

<u>Orientation</u> :
Le Chef d'Etablissement propose un premier aperçu des orientations des élèves de Terminale. Il précise que ces informations évolueront pendant l'été puisque certains élèves se trouvent encore sur liste d'attente sur Parcoursup et d'autres s'inscriront au Portugal pendant l'été. Des informations plus affinées seront communiquées au prochain Conseil d'Etablissement.

Le Proviseur Adjoint confirme que sur Parcoursup, les orientations sont les suivantes :
- 13 élèves en Eco-Droit-Gestion
- 11 élèves en Ecole d'Ingénieurs
- 8 élèves en Médecine
- 6 élèves en Ecole de commerce

- 4 élèves en Ecole d'Art / Design
- 3 élèves en Psychologie
- 3 élèves en Sciences Politiques
- 2 élèves en Etudes de Langues
- 2 élèves en Classe Préparatoire
- 2 élèves en I.U.T. Techniques de commercialisation

Il rappelle que cette situation peut évoluer pendant l'été puisque certains élèves inscrits en France et au Portugal feront leur choix en fonction des admissions au Portugal.

Il précise que certains élèves ont aussi choisi d'autres destinations que la France ou le Portugal :

- Pays Bas :
  - 4 élèves en Ecole d'Ingénieurs
  - 2 élèves en Gestion
  - 2 élèves en Design
  - 1 élève en Sciences Politiques
  - 1 élève en Droit

- Etats Unis :
  - 1 élève en Sciences Politiques

- Canada :
  - 1 élève en Ecole d'Ingénieurs

- Espagne :
  - 1 élève en Ecole d'Ingénieurs

Le Chef d'Etablissement précise que quelques tendances se dégagent déjà même si l'analyse n'est pas définitive. Il est constaté que les classes préparatoires sont moins prisées par les élèves mais que les écoles d'ingénieur avec prépa intégrée ont plus de succès.

Le Proviseur Adjoint rappelle que cette année le calendrier des inscriptions dans l'Enseignement Supérieur Portugais a été avancé. Les affectations seront désormais connues dès fin août (et plus mi-septembre comme précédemment). Il informe que les documents pour les équivalences du Baccalauréat dans le système portugais sont en phase 2 (signature à Lisbonne) et que les documents pour les inscriptions au Portugal pourront être remis aux familles au plus tard le 14 juillet.

Le Chef d'Etablissement demande s'il y a des questions sur ce point puis propose de passer au point 3.

POINT 3 - Préparation de la rentrée 2023

Le Chef d'Etablissement cède la parole à Madame VANLAUWE, Directrice Administrative et Financière (DAF), pour présenter les aspects matériels de la rentrée et les travaux prévus pour cet été.

Elle informe des travaux qui ont été programmés pendant l'été :

- Bâtiment E - remise en état de la salle de musique avec un réaménagement
- Bâtiment D – un travail sur les laboratoires de sciences (paillasses à refixer, vérification de l'électricité, changement de mobilier dans les labo 3 et 4)
- Nouveau bâtiment des maternelles – installation de stores dans la salle de sieste
- Espaces verts – remise en état complète des espaces verts et diagnostic pour les arbres
- Bâtiment E – Il est aussi prévu la peinture de toutes les salles de classe du bâtiment E.

Elle ajoute que tous ces grands travaux sont en supplément des vérifications réglementaires et périodiques qui sont faites chaque année.

Le Chef d'Etablissement remercie la DAF pour ce point et propose de voir le tableau des mouvements de personnels pour la prochaine rentrée.

PREPARATION DE LA RENTREE

PARTANTS / CREATION	MISSION / DISCIPLINES	NOUVEAUX PERSONNELS
Madame Ana MAGALHAES	Professeur d'anglais primaire	
Madame Amel MAURY LAÏB	Anglais	Monsieur Yann COCQUERELLE
Mme Julia BENAS	Mathématiques	Monsieur Frédéric MOULIS
Monsieur Germain MAURY	Sciences économiques et sociales	Monsieur Jean-Louis PERETTI
Mme Diana FORTUNA	Assistante AES et inscriptions	

- Madame Ana MAGALHAES, professeur d'anglais au primaire et en 5ème, quitte l'établissement à la fin de cette année scolaire.
- Madame Amel MAURY LAIB, enseignante en anglais au Secondaire, quitte également l'établissement et sera remplacée par Monsieur Yann COCQUERELLE. Il précise que,

contrairement à Madame MAURY LAIB cette année, ce nouveau professeur est recruté sous statut de Détaché AEFE sur le poste d'anglais qui avait été gelé l'an passé. Il informe que c'est un enseignant expérimenté qui arrive du lycée Jean Renoir de Munich.

- Madame Julia BENAS, professeur détachée de Maths, quitte également l'établissement et sera remplacée par Monsieur Frédéric MOULIS, professeur recruté également sous statut de détaché AEFE. Il arrive d'un établissement de la Mission Laïque Française au Maroc.
- Monsieur Germain MAURY quitte aussi l'établissement et sera remplacé par Monsieur Jean Louis PERRETI sur le même poste de S.E.S. en recrutement local. Ce nouveau professeur a une bonne expérience en France et en Écoles Européennes.
- Pour terminer, il ajoute que Madame Diana FORTUNA a été recrutée sur une création de poste d'Assistante de la Responsable des AES et Admissions. Il explique que ce poste a été créé dans l'objectif de mieux structurer les activités extra scolaires. De ce fait, elle libère son poste d'ATSEM. Il rappelle qu'il est possible de candidater pour ce poste désormais vacant jusqu'au 04/07/2023.

Les parents émettent des regrets à l'annonce du départ de Monsieur MAURY qui a été un excellent professeur pour leurs enfants, comme l'avait été aussi auparavant Monsieur DE RAADT.

Le Chef d'Etablissement précise que la famille MAURY LAIB a été également très contente de travailler au LFIP, et a déclaré que le LFIP resterait leur établissement préféré dans leur carrière grâce aux élèves et à l'accueil des équipes.

Pour terminer, le Directeur des Classes Primaires, Monsieur Mathieu LECOT, informe que suite à une réorganisation des langues vivantes au Primaire, il a été nécessaire d'organiser tardivement le recrutement d'un enseignant de portugais à temps partiel. Il précise que les candidatures sont à adresser jusqu'au 06/07/2023.

Le Chef d'Etablissement clôt ce point sur les ressources humaines en informant que les équipes seront donc complètes pour la rentrée 2023, sauf imprévu pendant l'été.

Concernant les effectifs, le Chef d'Etablissement présente et commente les tableaux qui ne sont qu'une consolidation des derniers chiffres évoqués.

PREPARATION DE LA RENTREE

	Niveaux	Effectifs	Divisions	Nombre d'élèves par classe
Maternelles	PS	76	3	25,3
	MS	73	3	24,3
	GS	76	3	25,3
Total		225	9	25

PREPARATION DE LA RENTREE

	Niveaux	Effectifs	Divisions	Nombre d'élèves par classe
Elémentaire	CP	98	4	24,5
	CE 1	95	4	23,7
	CE 2	101	4	25,2
	CM 1	99	4	24,7
	CM 2	93	4	23,2
Total		486	20	24,3

Le Directeur des Classes Primaires confirme les propos du Chef d'Etablissement, la Maternelle continue à connaître des listes d'attente et de nouvelles inscriptions augmentent encore les effectifs sur certains niveaux de l'élémentaire.

PREPARATION DE LA RENTREE

	Niveaux	Effectifs	Divisions	Nombre d'élèves par classe
Collège	Sixième	111	4	27,75
	Cinquième	98	4	24,5
	Quatrième	82	4	20,5
	Troisième	87	4	21,75
Total		378	16	23,6

PREPARATION DE LA RENTREE

	Niveaux	Effectifs	Divisions	Nombre d'élèves par classe
Lycée	Seconde	88	4	22
	Première	74	3	24,67
	Terminale	91	4	22,75
Total		253	11	23

PREPARATION DE LA RENTREE

	Niveaux	Effectifs	Divisions	Effectifs totaux
Structure	Maternelle	225	9	711
	Elémentaire	486	20	
	Collège	378	16	631
	Lycée	253	11	
Total		1341	56	1342

Le Chef d'Etablissement commente la structure pour la Rentrée 2023. Le total est de 56 classes avec la création d'une 4ème classe de 4ème à partir des 3 classes de 5ème cette année qui étaient un peu chargées. Il souligne que les élèves du Lycée ont la chance d'avoir des classes peu chargées contrairement à un établissement en France où le nombre d'élèves par classe est de 30 élèves ou plus. Pour conclure ce point, il note que 1341 élèves sont inscrits, ce qui est très satisfaisant.

Il demande si quelqu'un a des questions ou remarques sur le point des effectifs puis tient à évoquer un dernier point concernant la préparation de la rentrée, à savoir : la lutte contre le harcèlement. Il rappelle que ce type de situation reste une préoccupation forte des parents d'élèves et de la Direction. Il explique que d'un point de vue institutionnel, une volonté de vigilance du climat scolaire existe et des actions sont menées au niveau de la prévention. Suite à des informations relayées sur les réseaux, il tient à certifier qu'aucune situation de potentiel harcèlement portée à la connaissance de la Direction du LFIP n'est restée sans réponse. Il précise que pour chaque signalement, la Direction détermine dans un premier temps et après analyse s'il s'agit d'une situation de harcèlement ou non. Après analyse, si la situation de harcèlement est avérée, une réponse est toujours apportée après des entretiens, sans confrontation des élèves, et des informations sont communiquées aux parents. Des mesures de sanction ou des mesures éducatives sont décrétées en fonction de chaque situation. Il informe qu'un document est en préparation pour pouvoir communiquer sur ce type de situation et formaliser tous les cas de figure. Un protocole de conduite d'entretien a aussi été élaboré avec l'aide de la COP, Madame Julie GERARD, et le CPE, Monsieur Paulo CARVALHO, pour la prévention de ces situations. Il propose au CPE de prendre la parole sur ce sujet.

Ce dernier confirme que le LFIP suit les directives de l'Education Nationale et qu'un gros travail de prévention et de sensibilisation a été mis en œuvre avec l'appui du CESCE. Il confirme que toutes les situations signalées sont analysées grâce à des entretiens avec les victimes, les témoins, les agresseurs, les familles. Il explique que les sanctions doivent être vues comme une réponse à un non-respect du règlement intérieur mais que ce qui importe le plus c'est la réparation. L'agresseur doit compenser son erreur. Il ajoute que tous les ans le travail de prévention doit être renouvelé et précise qu'actuellement une difficulté supplémentaire se greffe sur le problème du harcèlement scolaire, à savoir le cyber harcèlement. Des règles et des droits existent mais parfois hors de portée de l'établissement. Il explique que tous les ans un travail est effectué dans les classes de 6ème pour informer les élèves sur l'utilisation des réseaux et sur leurs dangers. Il ajoute que les directives du Ministère préconisent un travail en groupe pour formaliser et communiquer sur les situations. Il propose de constituer un comité « Bien être » pour la rentrée afin de refondre le dispositif en équipe (noyau COP + CPE + Infirmière + parents) afin de déterminer les moyens d'actions possibles pour réparer. Pour l'instant, le CPE propose d'évaluer le climat scolaire dès la rentrée à l'aide d'un questionnaire anonyme mais l'idée est de travailler avec les membres de la communauté scolaire. Il ajoute qu'il est très important de libérer la parole des élèves et de ne pas confondre conflit entre élèves et harcèlement.

Le Chef d'Établissement rappelle que le CESCE est la commission qui permettra de mettre en œuvre les actions proposées. Il ajoute que l'établissement n'est pas spécifiquement touché par ce phénomène et rappelle que tous les signalements sont examinés au LFIP. Il est important de responsabiliser aussi les parents sur leur communication et de favoriser une gestion sereine.

POINT 4 : Attribution des accessits

Le Chef d'Etablissement indique que le point 4 concerne aussi la prochaine année scolaire. Il précise tout d'abord le vocabulaire. Il rappelle que les accessits sont les récompenses attribuées sur le bulletin scolaire (encouragements, compliments, félicitations, …). Il explique que les parents d'élèves et les enseignants l'ont interpelé sur ce sujet. Il a constaté qu'il est vrai que ces attributions ne sont pas toujours très objectives puisque les débats en Conseil de classe peuvent faire varier la balance. Il a constaté aussi que ces attributions représentent une forte pression sur les élèves qui sont parfois déçus et ou peuvent ressentir de l'injustice. Suite à ces constats, et rappelant le projet de « bien-être » dans l'établissement, contradictoire avec la pression pour obtenir une récompense, et pensant d'autre part que la suppression des accessits rappellera aux élèves qu'ils ne travaillent pas pour obtenir des récompenses mais pour se former, il a proposé aux équipes enseignantes de débattre sur ce sujet. Après discussions et débats, les équipes enseignantes sont arrivées à un consensus lors du dernier Conseil Pédagogique pour supprimer les accessits. Il informe que cette décision sera donc appliquée à partir de la rentrée 2023/2024. Il rappelle que cette décision peut être réversible si les équipes pédagogiques observent une forte démotivation des élèves. Il rappelle toutefois que la suppression des accessits n'interdit en rien qu'un enseignant félicite un élève dans sa matière. Il ajoute que la suppression des accessits

correspond à une tendance dans de nombreux établissements en France et rappelle que l'absence d'accessits sur le bulletin ne pénalise aucunement les candidatures pour l'enseignement supérieur puisqu'ils ne sont pas pris en compte dans le recrutement des futurs étudiants.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques sur cette décision.

Une représentante des parents d'élèves interroge si la moyenne générale du bulletin prime sur la moyenne de chaque matière.

Le Proviseur adjoint explique que d'un point de vue pédagogique, la moyenne générale avait été retirée pour donner plus d'importance à chaque matière.

Le Chef d'Etablissement remercie pour cette excellente question. En effet la moyenne générale apparait sur Pronote mais il rappelle qu'en Conseil de classe il est toujours plus intéressant de regarder le détail par matière. Il pense qu'il est important que les élèves s'évaluent face à eux-mêmes et n'ont pas besoin de se comparer aux autres élèves. Il rappelle que le classement des élèves a été supprimé il y a déjà des années.

Une représentante des parents d'élèves explique que la moyenne de la classe est utile et motivante pour les élèves qui peuvent penser : « Si les autres sont capables de réussir, moi aussi j'en suis capable. »

Un représentant des professeurs du secondaire rappelle qu'en 1ère et Terminale la moyenne générale n'a aucun sens puisque chaque matière a un coefficient différent. L'impact n'est pas le même selon la matière et la logique est donc de ne pas considérer la moyenne générale, ni les accessits. Il rappelle que d'un point de vue pédagogique, il faut considérer la réussite intrinsèque de l'élève, c'est-à-dire la réussite d'un élève motivé et sans nécessité de comparaison avec les autres élèves. Il pense qu'il est important de faire converger tous les élèves vers cette motivation intrinsèque.

Une représentante des parents d'élèves certifie que les groupes WhatsApp sont aussi très dangereux dans ce domaine. Elle pense qu'effectivement les élèves doivent changer leur façon de penser.

Le Chef d'Etablissement rappelle que la suppression des accessits n'est pas soumise au vote mais il demande l'opinion d'un représentant des élèves.

L'élève pense qu'il est bien de vouloir réussir par soi-même mais que la moyenne de la classe est utile pour se comparer et pour s'améliorer.

Le Président de l'Association Marius Latour comprend cette inquiétude puisqu'il y a une compétition pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le Chef d'Etablissement entend cette remarque mais rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétition sportive où la comparaison des résultats est essentielle. Il rappelle qu'une information sera donnée aux élèves et aux parents à la rentrée.

Une représentante des parents d'élèves pense qu'il est effectivement très important de bien communiquer sur ce sujet dès la rentrée car l'admission dans l'enseignement supérieur est toujours sélective.

Le Chef d'établissement rappelle que les élèves de 6ème ne sont pas notés et ne présentent pas de situation de démotivation des élèves.

POINT 5 – Projet d'Etablissement

Le Chef d'Etablissement rappelle que le projet d'établissement est un point important car il est demandé par l'AEFE et correspond à un plan d'actions stratégiques porté sur des objectifs. Il rappelle que le projet d'établissement est un document qui engage le lycée en définissant des perspectives et des objectifs sur une période de 3 à 5 ans. Le précédent projet est arrivé à échéance en 2022 mais dans le cadre de sa nomination à Porto, il n'a souhaité se précipiter. Il précise que ce nouveau projet d'établissement a été élaboré grâce à deux réunions de concertation avec tous les enseignants, les 15 mars et 17 mai 2023. Ce projet d'établissement doit bien sûr entrer dans les objectifs de l'AEFE et correspondre au plan d'actions stratégique présenté au Conseil d'Administration avant d'être soumis au vote du Conseil d'établissement.

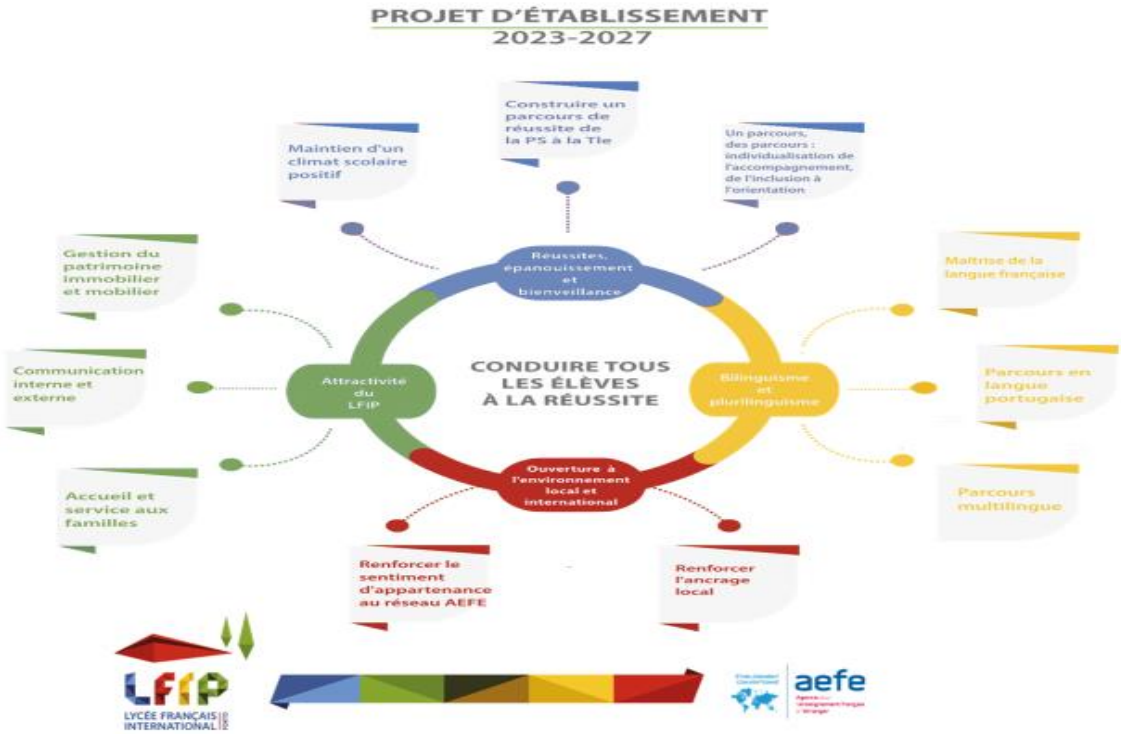

Il présente la synthèse du Projet d'établissement 2023-2027 et explique qu'après ces concertations, 4 axes prioritaires ont été retenus, à savoir :

- Axe 1 : Réussites, épanouissement, bienveillance (qui reprend la thématique du bien être à l'école évoquée précédemment)
- Axe 2 : Politique des langues, bilinguisme et plurilinguisme (marqueur fort dans les lycées français à l'étranger mais qui porte aussi sur la maîtrise de la langue française par les élèves, maîtrise indispensable pour les examens du système français et requière la vigilance de la PS à la Terminale)
- Axe 3 : Ouverture à l'environnement local et international (cet axe est important pour un établissement français à l'étranger et il ne faut pas oublier qu'un travail en partenariat solidaire avec des associations locales est tout aussi important)
- Axe 4 : Attractivité de l'établissement (le lycée a besoin de rester attractif pour des enjeux multiples. Il faut souligner qu'avec les effectifs atteints, le LFIP donne la garantie d'un plus large choix des enseignements de spécialité, la garantie de plus d'enseignements optionnels et facultatifs, un service d'activités extra scolaires plus conséquent. Il ne faut pas oublier que l'établissement est aussi attractif pour son écrin de verdure qu'il doit conserver).

Il explique que ce Projet d'établissement a donc été constitué par de grands axes puis par des objectifs étudiés en groupes de travail. Deux ou trois objectifs ont été retenus selon les axes pour un total de 11 axes retenus. La Direction a fait la synthèse de ces propositions et essayé de confirmer le plus possible d'axes proposés. Parfois elle a dû faire des modifications ou synthèses sur les propositions pour éviter des redites d'un axe à l'autre.

Il rappelle que ce document engage toute la communauté scolaire et sera soumis au vote pour obtenir l'approbation du Conseil d'Etablissement et devenir document officiel du LFIP. Ce Projet d'Etablissement est établi pour la période 2023-2027, durée correspondante généralement au mandat du Chef d'établissement. C'est un document public, communiqué aux autorités de tutelle (Direction de l'AEFE + Secteur) mais aussi à destination des Parents d'Elèves. Il informe que le document est mis en ligne sur le site du LFIP et constitue la base ainsi que l'indicateur d'une politique d'établissement.

La synthèse présentée se décompose en 3 colonnes :

- A gauche : les priorités / objectifs.
- Au centre : les actions concrètes à mettre en place pour atteindre les objectifs.
- A droite : les indicateurs de réalisation des actions, colonne créée essentiellement en vue d'une analyse ultérieure et afin de comprendre pourquoi certaines actions n'ont pas été réalisées ou que partiellement.

Le Chef d'Etablissement ajoute que ce Projet d'établissement a été volontairement peu rédigé pour une meilleure lisibilité mais qu'il est malgré tout conséquent. Il précise que si une étude approfondie n'est pas possible dans le cadre de ce Conseil, il reste à disposition pour donner des

explications si nécessaires ou répondre à toute interrogation. Il rappelle que ce Projet d'établissement 2023/2027 voté ce soir pourra évoluer si nécessaire dans les prochaines années mais toujours dans le cadre d'un vote d'approbation par le Conseil d'établissement.

Le Chef d'établissement demande s'il y a des remarques ou questions.

Le CPE indique que le projet « Bien être » pour la rentrée a bien été formalisé dans l'axe 1 point 3.

Un représentant des professeurs déclare avoir été agréablement surpris par le souci qui existe de favoriser la liaison inter-degrés et inter-cycles.

Le Chef d'établissement explique que l'infrastructure caractéristique des établissements français de l'étranger se prête particulièrement à ces liaisons.

Le Président des Anciens Elèves tient à souligner que l'Association des Anciens Elèves est très concernée par l'axe Ouverture à l'environnement local et international et qu'elle peut aider et amener des intervenants extérieurs pour élargir l'attractivité du LFIP.

Le CPE tient aussi à souligner le travail du C.V.L. pour la page ALUMNI du LFIP.

Le Projet d'établissement est soumis au vote :

FAVORABLE: 16	**DEFAVORABLE: 0**	**ABSTENTIONS: 0**

Il remercie pour cette unanimité.

POINT 6 - Questions diverses

Le Chef d'Etablissement informe qu'il n'a pas reçu de questions des personnels et demande confirmation de ce fait aux représentants des personnels présents.

Il informe qu'il a reçu dix questions de la part des parents d'élèves. Pour répondre au mieux à ces questions, il informe qu'il a pu recevoir le matin même certains parents avec la DAF. Il demande aux parents si les réponses apportées conviennent ou s'ils souhaitent que certaines questions soient retraitées ce soir.

Une représentante des parents d'élèves demande à ce que la réponse apportée pour la question du % d'augmentation des frais de scolarité soit réexpliquée ce soir pour répondre aux parents insatisfaits et notifiée dans le compte rendu du Conseil d'établissement.

Le Chef d'établissement rappelle la réponse apportée à cette question des frais de scolarité. Il rappelle que dans un Etablissement en Gestion directe, les tarifs de frais de scolarité sont votés

par le Conseil d'établissement mais que dans les établissements conventionnés, c'est le Conseil d'Administration qui décide des tarifs de scolarité.

Le Chef d'Etablissement informe qu'un dernier sujet d'importance doit être évoqué ce soir avant de clore le Conseil d'établissement. Il cède la parole au Proviseur adjoint.

Ce dernier rappelle que le LFIP a décidé de revoir la politique du portugais langue vivante à partir de la rentrée 2023. Il explique qu'après avoir constaté que le niveau portugais intermédiaire avait des conséquences plus négatives que positives sur l'apprentissage du portugais, il a été décidé qu'il valait mieux qu'un élève fasse seulement 2 années de portugais langue vivante avant d'intégrer la classe de portugais langue et littérature. Dès la rentrée 2023 (sauf pour les classes de 1ère et Terminale) il a été prévu 4h00 de portugais par semaine (au lieu des 2h00 actuelles) et ainsi en 2 années, les élèves auront l'équivalent de 4 années de portugais et pourront intégrer la classe de portugais langue et littérature.

Une représentante des parents d'élèves qui s'étonne que les élèves n'avaient que 2 heures de portugais débutant auparavant, s'interroge sur la difficulté pour les professeurs de portugais langue et littérature d'intégrer ces élèves dans la classe. Il n'est pas aisé d'avoir des élèves de différents niveaux dans la classe et de maintenir un bon niveau de portugais pour les élèves portugais.

Le Proviseur adjoint déclare que la Direction n'a pas de crainte à ce sujet. Il ajoute que certaines familles profitaient du niveau intermédiaire pour ne pas intégrer le cours de Portugais langue et littérature (passant parfois 5 ou 6 ans à « stagner » dans leur apprentissage de la langue). Pour cette raison, la Direction a décidé qu'il était important d'imposer ce nouveau format afin de faire évoluer les élèves. Après 2 ans de portugais langue vivante, il est important que les élèves sortent d'un apprentissage basique pour s'ouvrir à la littérature portugaise. Bien sûr les professeurs prendront en compte la situation de ces élèves et n'auront pas les mêmes exigences que pour les élèves portugais. Il ajoute que cette nouveauté sera bien sûr analysée pendant 2 années avant d'en tirer des conclusions. Il rappelle que l'Inspectrice Pédagogique Régionale de Portugais avait préconisé cette modification.

Le Chef d'établissement revient aux discussions du matin avec les parents d'élèves et il rappelle que le LFIP est homologué par les autorités portugaises parce qu'il s'engage à préparer les élèves au programme de langue et littérature portugaise (avec des adaptations bien sûr pour les enfants du LFIP).

Un représentant des parents d'élèves confirme déjà qu'en général les élèves qui ont suivi leur scolarité au LFIP ont un très bon niveau de portugais et elle informe qu'elle a appris, il y deux jours, que d'autres écoles internationales à Porto sont encore plus radicales sur ce sujet puisque qu'elles exigent l'apprentissage de la langue portugaise en une seule année (sur le principe que si les enfants portugais arrivent à parler leur langue, l'allemand ou l'anglais, les élèves étrangers peuvent aussi arriver à parler le portugais avec de plus la facilité de résider dans le pays).

Le Chef d'établissement rappelle qu'il s'appuie également sur les recommandations des Enseignants Formateurs du 2nd degré de la zone qui préconisent une politique similaire dans tous les établissements français d'Espagne et celui de Lisbonne.

Le Proviseur adjoint informe que les professeurs de portugais langue vivante ont déjà communiqué aux élèves ce changement et rappelle que si c'est une exigence, les élèves s'adapteront. Il précise que la communication n'a pas été faite auprès des familles avant que le sujet ne soit abordé en Conseil d'Etablissement.

Le Président de l'Association Marius Latour, au sujet de l'augmentation des frais de scolarité, souhaite préciser qu'il peut dire quelques mots sur le sujet si les parents le souhaitent même si ce n'est pas vraiment le lieu pour en discuter.

Un représentant des parents d'élèves remercie pour la disponibilité mais informe que le sujet sera abordé lors de l'Assemblée Générale de l'Association Marius Latour programmée le mercredi 05/07/2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Chef d'Etablissement lève la séance à 19h10.